

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3555

Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et la SCOP SARL les Trois Huit pour l'EI 08 029 sis 101 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8e pour l'année 2018

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3555 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA SCOP SARL LES TROIS HUIT POUR L'EI 08 029 SIS 101 BOULEVARD DES ETATS-UNIS A LYON 8E POUR L'ANNEE 2018 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 décembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier dénommé Espace 101, sis 101, boulevard des Etats-Unis à Lyon 8^e, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 08029, et de section cadastrale BH 47, au sein duquel figure une salle de théâtre rénovée en 2002 et baptisée Nouveau Théâtre du Huitième. La Ville a souhaité cet investissement afin de développer des activités culturelles dans le 8^e arrondissement et de revaloriser ce quartier en y installant un lieu de fabrication et de pratique artistique essentiellement théâtrale et un lieu de médiation culturelle. L'objet de l'association retenue, Les Trois- Huit – Compagnie de Théâtre, répondait à cette attente. Pour mémoire, elle était gérée sur le mode associatif en 2003, mais est devenue une SCOP SARL fin 2004.

Cette structure a été autorisée à occuper les lieux à titre d'occupant prioritaire depuis 2003 dans le cadre de conventions d'occupation temporaire du domaine public. Par ailleurs, des conventions d'objectifs de même durée réunissant Les Trois- Huit – Compagnie de Théâtre, l'Etat (DRAC Rhône-Alpes) le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon ont défini les objectifs artistiques de l'Occupant.

Au terme de la convention d'objectifs venant à échéance le 31 décembre 2016 et au vu de l'évaluation qu'elle prévoyait, les Partenaires publics précités ont décidé de renouveler leur soutien à la SCOP SARL jusqu'au 31 décembre 2020.

La Ville a donc décidé de renouveler la convention d'occupation temporaire à titre gratuit des locaux précités, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 par une convention de mise à disposition approuvée par une délibération du Conseil municipal en date du 18 janvier 2017. Il convient de conclure un avenant à cette convention afin de prolonger la mise à disposition gratuite des lieux au profit de la SCOP SARL pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Cette prolongation d'un an permettra à la Ville de Lyon de mettre en œuvre dans un délai raisonnable les nouvelles dispositions prévues par l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 modifiant les articles L 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

Ces locaux d'une surface de 626 m² représentent une valeur locative annuelle estimée à 50 360 €/an (cinquante mille trois cent soixante euros). Les fluides (abonnements et consommations) sont à la charge de la Ville.

Vu l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 modifiant les articles L 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1- L'avenant à la convention d'occupation temporaire à titre gratuit susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SCOP SARL Les Trois-Huit – Compagnie de Théâtre, relatif à la mise à disposition de locaux sis 101 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8^e, pour un an à compter du 1^{er} janvier 2018, est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER